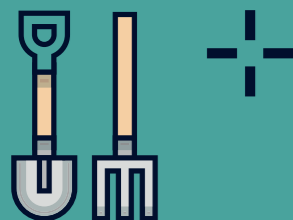


## Passeurs de terres

Créée en 2018 par **Terre de Liens Pays de la Loire** et les organisations paysannes et naturalistes régionales : **FR CIVAM, CAB Pays de la Loire, CR LPO et AFOCG 49-85**, Passeurs de terres est une coopérative foncière agricole.



Sa vocation est d'acheter, sur les Pays de la Loire, des fermes, en tout ou partie afin de :

- de conforter l'installation de paysans bio sur les territoires ;
- de contribuer à développer la biodiversité naturelle sur les fermes ;
- de gérer durablement et de manière innovante les terres afin de s'assurer de leur transmission aux générations futures.

Les terres préservées par ces acquisitions deviennent ainsi un Bien Commun.

**Passeurs de terres** achète ces fermes grâce à la collecte d'épargne solidaire et citoyenne.



**PASSEURS DE TERRES**

70 Route de Nantes  
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org  
06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org

Passeurs de terres a été créée par :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019



# ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LES TERRES DU GUILLAUMAI

GAEC POMMES DES PRÉS — LA POMMERAYE (49)

« **Nous sommes des  
Passeurs de terres** »

*Passeurs de terres s'engage à gérer durablement les fermes acquises comme un bien commun en les confiant aux générations d'agriculteurs-rices qui se succéderont sur celles-ci.*



Des terres en proximité de la ferme, pour améliorer les conditions de travail de paysans engagés sur leur territoire.

À la Pommeraye (49), la famille Boré produit et vend en direct les produits de la ferme depuis 4 générations sur un parcellaire dispersé qui atteint aujourd'hui 72 ha. Avec une production diversifiée, fierté de cette ferme, Baptiste et Flore, les paysans de la dernière génération, souhaitent pouvoir regrouper le plus possible les terres autour du siège de la ferme afin de gagner en cohérence et en temps de travail.

13 ha se situant juste à côté de chez eux, au Guillaumai, sont à vendre (dont 8 ha qu'ils cultivent déjà). Ces parcelles leur permettraient de laisser 15 ha qu'ils travaillaient sur un site éloigné de 8 km à Montjean-sur-Loire.

**NE SOUHAITANT PAS DEVENIR PROPRIÉTAIRES EUX-MÊMES, ILS ONT SOLlicitÉ PASSEURS DE TERRES, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE TERRE DE LIENS PAYS DE LA LOIRE, QUI A INSTRUIT LE DOSSIER FONCIER.**

« L'acquisition par Passeurs de terres fait vraiment partie de nos convictions et de nos valeurs. C'est pour nous la garantie que la ferme restera en bio et que le travail réalisé sur l'implantation de haies et de mares puisse se poursuivre après nous.

Nous souhaitons, qu'à terme, d'autres parcelles de la ferme puissent également être achetées par la SCIC pour faciliter la transmission de notre outil de travail » indique Flore.



L'achat par Passeurs de terres permet de regrouper les terres autour du siège de la ferme permettant ainsi de la sécuriser et de conforter ses activités.



## Baptiste et Flore Boré du Gaec Pommes des Près



Baptiste et Flore incarnent la nouvelle génération. Ils ont repris à la suite des parents de Baptiste.

Baptiste a toujours su qu'il reprendrait la ferme familiale, qu'il rejoint en 2016. Il a fait une formation agricole dans cette perspective. Flore était ergothérapeute au Cesame de Sainte-Gemmes-sur-Loire avant de se décider à rejoindre son conjoint sur la ferme en 2021.

Ils sont très engagés dans les réseaux de l'agriculture paysanne pour défendre des pratiques respectueuses des Hommes et de la nature. Ils travaillent particulièrement à la conservation de races et variétés anciennes.



Avec une production diversifiée, ils ne s'ennuient pas !

Un verger de 4,5 ha produisant 60 tonnes de pommes à couteaux par an constitue la principale activité de la ferme. Ils sont fiers d'avoir notamment pu développer la « Patte de Loup », vieille variété de pommes pour permettre sa conservation ! Tout est vendu en direct aux marchés, en Amap, en magasins ou pour les cantines scolaires.



Éleveurs dans l'âme, ils possèdent une quinzaine de vaches allaitantes et leur suite pour produire de la viande de bœuf et de veaux.

Ils participent également, au sein de l'Association des Éleveurs de Porcs de Longué, à la conservation de cette race de cochons originaire du Maine-et-Loire. Avec 3 truies et un verrat, ils vendent 25 cochons en direct annuellement.

Enfin, afin de compléter l'étal des marchés l'hiver, ils produisent des légumes sur 0,5 ha.

Toutes ces productions se complètent et forment un système cohérent et autonome que revendiquent les jeunes paysans.



## Ensemble, achetons et préservons les terres du Guillaumai

L'achat des terres par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.


En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.


Par cet achat de parts sociales, vous devenez coopérateur. Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



## Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

 [www.passeursdeterres.org](http://www.passeursdeterres.org) (rubrique « Souscrire »)

 06 72 59 28 37

 [contact@passeursdeterres.org](mailto:contact@passeursdeterres.org)

Réduction d'impôt de - 25%\*

\*Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à 18% ou 25%, suivant les périodes de souscriptions. (Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : <https://www.economie.gouv.fr> ou contactez Passeurs de terres.